

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 14 novembre 2012

Le projet de procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2012, ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical du 21 décembre 2012

Projet de procès-verbal de la séance du 14 novembre 2012

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 14 novembre 2012 de 14 h à 16 h 30 dans les locaux du Conseil général du Loiret à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 20 juillet 2012**
- 2. Compte-rendu d'activités de l'Etablissement du 20 juillet au 14 novembre 2012**
- 3. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
- 4. Signature du Pacte Mondial pour une meilleure gestion des bassins**
- 5. Déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents**
- 6. Point d'information sur la réalisation des études de vals de Loire moyenne prévues dans le cadre du plan Loire**
- 6. bis Point d'information sur l'action d'appui aux communes pour le recensement et la matérialisation des repères de crues**
- 7. Avancement de l'opération de réparation des vannes du barrage de Villerest (Avenant au marché)**
- 8. Contrat territorial du bassin versant de Naussac**
- 9. Aménagement et gestion des eaux**
- 9.bis Consultation sur les « Questions importantes et le calendrier de travail » pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne**
- 10. Décision modificative n°3 pour l'exercice 2012**
- 11. Débat d'orientations budgétaires 2013**

12. Gestion du patrimoine foncier

13. Gestion du personnel

14. Questions diverses

1- Fixation du taux 2012 de la redevance soutien d'étiage

2 - Prise en charge de frais d'interventions extérieures dans le cadre de l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) du bassin de la Loire et ses affluents

3 - Attribution d'une subvention à des projets de recherche au titre de la stimulation de la Recherche/Données/Inform@tion au bénéfice des acteurs de la décision publique

4 - Attribution de subventions dans le cadre des actions de valorisation du patrimoine

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. Jean-Pierre LE SCORNET Pays de la Loire
M. Henri MALAVAUX Auvergne
Suppléant de M. André CHASSAIGNE

DEPARTEMENTS

M. Michel CHARTIER Loire
M. Roger CHEVALIER Maine-et-Loire
M. Jean-Marie JANSSENS Loir-et-Cher
M. Gérard MALBO Loiret
M. Jean-Michel MARCHAND Maine-et-Loire
M. Bernard PALPACUER Lozère
M. Michel POINSARD Nièvre
M. Thierry SOLER Loiret
Suppléant de M. Eric DOLIGE
M. Bernard SAUVADE Puy-de-Dôme
M. Pascal VERNISSE Allier

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Roger VEINANTE Saumur Loire Développement
Suppléant de M. Jean-Pierre ANTOINE
M. Jean-Henri CHEZEAUD Châteauroux
M. Alain DUTOUR Joué-lès-Tours
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE Montluçon
Suppléant de M. Daniel DUGLERY
M. Jacques LE THILY Saint-Nazaire
M Gabriel MAQUIN Vichy

S.I.C.A.L.A.

M. Christian BARLE Nièvre
M. Jean BERTIER Indre-et-Loire
M. François COINTEPAS Loiret
M. Bernard DOYEN Loir-et-Cher
M. Jean-Baptiste GLOTIN Maine-et-Loire
Suppléant de M. Yves JOULAIN

Délégations de vote

M. Alain BEIGNET à M. Alain DUTOUR
M. Paul BERNARD à M. Gabriel MAQUIN
M. Daniel BERTRAND à M. François COINTEPAS
M. Joël BIGOT à M. Jean-Baptiste GLOTIN
M. Christian COUTURIER à M. Jacques LE THILY
M. Dominique CROZET à M. Roger VEINANTE
M. Jean-Bernard DAMIENS à M. Thierry SOLER
M. Christophe DOUGE à M. Jean-Pierre LE SCORNET
M. Jean-Pierre DRIEUX à M. Roger CHEVALIER
M. Jacky GUILLON à M. Jean-Michel MARCHAND
M. Alain LAURENDON à M. Michel CHARTIER
M. André LEFEBVRE à M. Christian BARLE
M. Michel LEROUX à M. Jean-Marie JANSSENS
M. Serge LESBRE à M. Bernard SAUVADE
M. Jean-Claude MAIRAL à M. Henri MALAVAUD
M. André MAMESSIER à M. Gérard MALBO
M. Bernard MARIOTTE à M. Jean BERTIER
M. Roland NARBOUX à M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE
M. Bertrand PASCUIATO à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Daniel ROUSSAT à M. Pascal VERNISSE
MME Nathalie SARLES à M. Bernard PALPACUER
M. Christophe WARNANT à M. Michel POINSARD

Excusés

M. Jacques ALEXANDRE
Mme Sylvie AUCOUTURIER-VAUGELADE
M. Georges BOIT
M. Georges BORDAT
M. Patrick BOURDY
M. André CHAPAVEIRE
M. Jean CHARRIER
M. Jean DANIEL
M. Gilles DEGUET
Mme Blandine DELAPORTE
M. Michel FAGES
M. Jean-Jacques FAUCHER
Mme Delphine FLEURY

M. Vincent FREGEAI
M. Jean GERMAIN
M. Jean-Baptiste GIORDANO
M. Marc GRICOURT
M. Serge GROUARD
M. Jean-Michel GUERINEAU
M. Michel JOUBERT
M. Oliver LONGEON
M. Dominique LOTTE
M. Claude NAUD
M. François RADIGON
M. Gilbert REVERSAT
Mme Marie-Hélène RIAMON
M. Nicolas SANSU
M. Fabrice VERDIER
M. Maurice WEISS

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
M. Jean-Philippe LHUILLIER, directeur administratif et financier
M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation
M. Benoît ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- | | |
|-----------|---|
| 12-160-CS | Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 20 juillet 2012 |
| 12-161-CS | Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances |
| 12-162-CS | Signature du Pacte Mondial pour une meilleure gestion des bassins |
| 12-163-CS | Barrage de Villerest - Avenant 7 au marché 2009BA01 « réalisation et mise en place d'un batardeau d'isolement des vannes de demi-fond du barrage de Villerest. Réalisation de l'étanchéité des vannes » |
| 12-164-CS | Barrage de Naussac - Subvention à la Chambre d'Agriculture - Animation du Contrat territorial du bassin versant de la retenue de Naussac |
| 12-165-CS | Barrage de Naussac - Subvention à la Communauté de Communes Cévenne et Montagne Ardéchoises - Animation du Contrat territorial du bassin versant de la retenue de Naussac |
| 12-166-CS | Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Loire en Rhône-Alpes |

- 12-167-CS Décision modificative n°3 du budget principal 2012
- 12-168-CS Décision modificative n°3 du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2012
- 12-169-CS Demande d'admission en non-valeur redevance soutien d'étiage
- 12-170-CS Débat d'orientations budgétaires 2013
- 12-171-CS Site du Veudre - vente de parcelles situées sur la commune de Livry
- 12-172-CS Chargé de mission prévention et réduction des risques d'inondation
- 12-173-CS Taux 2012 de la redevance soutien d'étiage
- 12-174-CS Frais de déplacement des intervenants pour les réunions organisées dans le cadre de l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités membres de l'Etablissement
- 12-175-CS Attribution d'un financement à l'Université de Tours : « Eutrophisation du bassin de la Loire (1975–2014) : Causes et conséquences sur la qualité des eaux, Variabilité et Métriques à haute résolution temporelle »
- 12-176-CS Attribution d'un financement à l'ONCFS : « Coordination des réseaux "vertébrés exotiques envahissants" et "mammifères" du bassin de la Loire » (année 2013)
- 12-177-CS Attribution d'un financement à la Fédération des maisons de Loire : « Sensibilisation au risque inondation »
- 12-178-CS Attribution d'un financement au CPIE Loire et Mauges : « Séjours pédagogiques Train de vie – Train de Loire »
- 12-179-CS Attribution d'un financement à Saint-Etienne Métropole : « Programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable (année scolaire 2012-2013) pour la rivière Furan »
- 12-180-CS Attribution d'un financement à l'association « Le Chaudron » : « Festi'vapeur 2013 »

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 20 juillet 2012

Je vous propose d'aborder le premier point de notre ordre du jour, concernant le procès-verbal de la séance plénière du 20 juillet 2012 qui est donc soumis à votre approbation. Est-ce qu'il y a des remarques ou observations particulières ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'approuver en levant la main. Pas d'abstention ? Je vous remercie.

2. Compte rendu d'activités de l'Etablissement du 20 juillet au 14 novembre 2012

Nous avons ensuite le compte rendu d'activités de l'Etablissement du 20 juillet au 14 novembre 2012. En l'absence du Président GERMAIN, je propose que Monsieur le Directeur nous en fasse la lecture.

INTERVENTION DE M. EUDE

Chers collègues,

Actualité oblige, je me dois d'attirer votre attention sur un rapport publié dernièrement par les Académies américaines, intitulé « *Résilience aux catastrophes : un impératif national* », et dont les conclusions comme les préconisations résonnent bruyamment après le passage de l'ouragan SANDY qui vient de balayer le nord-est des Etats-Unis et a noyé une partie de la ville de New-York. Avec des premières estimations de l'ordre de la cinquantaine de milliards de dollars de dégâts, pour ne pas évoquer les trop nombreuses morts occasionnées, cette catastrophe nous renvoie à l'impératif, plus que jamais d'actualité sur le bassin de la Loire et ses affluents, de réduire la vulnérabilité des enjeux et de développer notre résilience aux risques d'inondation.

A cet égard, les résultats d'un nombre croissant de travaux convergent pour souligner que, contrairement à certaines idées reçues, dynamiques individuelles et approches « communautaires » constituent une orientation tout à fait pertinente dans la voie d'une plus grande résilience. C'est avec cet éclairage que je vous invite à évaluer les progrès substantiels déjà accomplis dans le cadre de la démarche portée par notre Etablissement, de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents, dans un contexte économique et financier pour le moins peu porteur, est-il besoin de le rappeler.

Vous me permettrez d'insister là-dessus, compte tenu du fait que le dernier rapport parlementaire, le 7^{ème} en 13 ans, cette fois sur « *les leçons des inondations dans le Var et le sud-est de la France* », souligne que « *le système de lutte contre l'inondation mis en place depuis une trentaine d'années, en France, est fondé sur quelques présupposés jamais remis en question et fonctionne sur des non-dits rarement explicités* », parmi lesquels le fait que ce sont surtout les collectivités territoriales et les assurés qui financent la politique de lutte contre les inondations. Dans ce contexte, notre Etablissement a eu l'occasion de faire valoir ses interrogations face à une politique qui, par ailleurs, conduirait à une parcellisation de l'action publique et aiguiserait la concurrence entre territoires, s'opposant donc à une gestion du risque dans une logique de responsabilité partagée et de solidarité accrue.

Dans ce contexte, les trois générations de plan Loire me semblent apporter la preuve que des avancées conventionnelles, s'appuyant sur des démarches multi partenariales, peuvent apporter des éléments de réponse concrets face aux besoins constatés. J'ai bien noté les indications fournies dernièrement par les représentants de l'Etat, visant à « prendre rang » pour un éventuel

plan Loire 4, malgré les incertitudes de la future contractualisation et du contour des programmes européens pour la période 2014-2020.

Comme il l'avait fait pour la configuration de l'actuel plan Loire, notre Etablissement s'attachera à valoriser le caractère structurant et l'effet levier décisif du soutien de l'Europe, également à être force de propositions innovantes en termes de voies et moyens d'action. Cela, avec un attachement réitéré à la participation des parties prenantes, au premier rang desquelles les collectivités territoriales, dans une logique de concertation renforcée, pouvant s'ouvrir à des initiatives de co-construction porteuses d'engagements durables. Dans le même temps, il nous faudra veiller à ne jamais perdre de vue l'intérêt des mesures de simplification. A cet égard, le « *pacte de compétitivité* » présenté il y a quelques jours par le Premier ministre, intègre le constat que la non-performance du secteur public peut constituer un véritable obstacle au développement d'initiatives ; il comporte donc plusieurs mesures touchant le secteur public, en particulier pour ce qui concerne la simplification des démarches administratives. Beaucoup de porteurs de projets dans le cadre du plan Loire devraient être sensibles au chantier emblématique, baptisé « *Dîtes-le nous en une seule fois* », visant à éviter la multiplication des formulaires à remplir et des pièces justificatives à fournir...

Pour en revenir au cœur de l'activité de notre Etablissement, et donc, vous l'aurez compris, aux Orientations Budgétaires 2013 qui figurent à l'ordre du jour de notre réunion, j'indiquerai simplement qu'elles anticipent une croissance économique encore peu dynamique et des perspectives de recettes plutôt dégradées. Dans ce contexte de contrainte financière renforcée, vous aurez pu noter que nous redoublons d'efforts pour contenir nos dépenses courantes tout en préservant nos capacités d'investissement au service des collectivités membres, sans recours à l'emprunt, est-il besoin de le rappeler. L'opposition des tendances d'évolution, d'une part du volume de nos activités, en forte augmentation ces dernières années, d'autre part du montant total des contributions, en baisse de plus de 13 % depuis 2009, n'est pas sans conséquences sur le fonctionnement au quotidien des services de l'Etablissement. Je ne doute pas que leur implication ne vous a pas échappé.

I Réunions des instances de l'Etablissement

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical, le 20 juillet 2012, les commissions suivantes se sont tenues.

- ❖ Le 26 septembre matin: Commission mixte consacrée à l'examen des dossiers concernant les Commissions aménagement et environnement, prospective, tourisme et culture, finances et planification. Parmi les nombreux points à l'ordre du jour on mentionnera simplement le soutien de l'étiage 2012, les travaux de réparation du masque amont du barrage de Naussac, les demandes d'occupation du domaine de l'Etablissement sur les sites de Villerest et de Naussac, l'action « Médias » d'information et de sensibilisation des entreprises au risque inondation, l'état d'avancement de la plate-forme Recherche/Données/Information du plan Loire, la conduite de l'enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'Etablissement ou encore les subventions « patrimoine » et « classes Loire ».
- ❖ Le 14 novembre ce matin : Commission mixte, présidée par M. POINSARD, et consacrée à l'examen préalable des dossiers présentés au Comité Syndical de cet après-midi.

Par ailleurs, dans l'après-midi du 26 septembre s'est tenue une réunion du Bureau, présidée par M. LE SCORNET, 1^{er} Vice-président. 20 délibérations ont été approuvées à cette occasion, concernant notamment l'avenant au marché relatif à la réparation des vannes du barrage de Villerest, le soutien apporté à deux entreprises pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations, l'attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données, la réévaluation du coût de la prestation liée à la rédaction des produits du SAGE Allier aval, l'affectation de crédits de reports « Chambonchard » et « Basse Loire », la gestion du patrimoine foncier ainsi que celle du personnel, avec également un point d'information

sur le projet de *Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation* et la mise en œuvre de la directive inondation sur le bassin de la Loire et ses affluents.

II Réunions dans le cadre du plan Loire grandeur nature et avec nos partenaires de bassin

Il peut être fait mention des participations suivantes de l'Etablissement :

- ❖ le 18 septembre, à Orléans : réunion de la commission « Inondations-Plan Loire » du Comité de Bassin Loire-Bretagne, présidée par M. DOUGÉ ;
- ❖ le 3 octobre, à Orléans : réunion du Conseil scientifique du plan Loire ;
- ❖ le 4 octobre, à Orléans : réunion du Comité de bassin Loire-Bretagne ;
- ❖ le 10 octobre, à Orléans : journée technique à l'initiative de la plateforme « 3E » (Eau/Espaces/Espèces) du plan Loire ;
- ❖ le 11 octobre, à Nantes : 4^{ème} conférence annuelle sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents, suivie d'une participation en tant qu'exposant au congrès de l'Institut pour la Maîtrise des Risques, du 16 au 18 octobre 2012 à Tours ;
- ❖ le 25 octobre, à Clermont-Ferrand : 6^{ème} rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires du bassin de la Loire et ses affluents, à l'initiative de l'Etablissement et en partenariat avec le Conseil régional d'Auvergne ;
- ❖ le 26 octobre, à Orléans : Comité de gestion du plan Loire, précédé des réunions préparatoires des différents comités techniques, régionaux ou de bassin.

Dans le registre du partenariat avec les services de l'Etat, il est à noter :

- ❖ d'une part, la rencontre du 27 septembre avec des représentants du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, concernant la mission d'audit relative à l'articulation des plans « Grands Fleuves » avec les futurs plans de gestion des risques d'inondation ;
- ❖ d'autre part, la réunion d'échanges du 12 novembre entre le SGAR, la DREAL et l'EP Loire, consacrée pour l'essentiel à la mise en œuvre du plan Loire et aux perspectives d'évolution de ce dernier.

Dans cet ordre de considérations toujours, on signalera la participation à une série de réunions techniques à l'initiative des services de l'Etat, relatives à l'amélioration du système de protection, qu'il s'agisse des comités de pilotage des études de dangers des digues des vals de Tours et d'Orléans, du comité technique de l'étude des vals de l'Orléanais, ou encore de l'atelier dans le cadre de l'étude de renouvellement urbain dans la zone de danger derrière les digues.

III Réunions avec nos collectivités membres

A titre indicatif, notamment du parti pris d'association des collectivités au suivi des opérations en maîtrise d'ouvrage de notre Etablissement, on fera simplement référence aux réunions suivantes :

- ❖ les 15 et 16 septembre à Villerest : journées portes ouvertes sur le site du barrage dans le cadre d'un partenariat avec EDF, avec la participation de Mmes SARLES et RIAMON ;
- ❖ le 21 septembre à Naussac : visite du barrage par M. le Préfet de la Lozère, avec la participation de MM. PALPACUER, REVERSAT, SOUCHON ainsi que des Maires de Langogne et de Naussac ;
- ❖ le 21 septembre à Belleville-sur-Loire : dans le cadre de l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre, 7^{ème} réunion du comité de concertation, sur la thématique de la réduction de la vulnérabilité des enjeux ; par ailleurs, se sont tenues 3 nouvelles réunions du comité de pilotage, le 8 août et le 18 septembre à Bourges, le 19 octobre à Nevers ;
- ❖ le 21 septembre à Nevers : réunion du comité de pilotage de l'étude globale du risque inondation sur l'agglomération de Nevers ;

- ❖ le 24 septembre au Conseil général d'Indre-et-Loire à Tours : réunion de lancement de l'initiative « Plan de Continuité d'Activité », suivie en octobre d'une première série de missions dans les collectivités volontaires, le 15 à Olivet, le 16 à Blois, le 17 à la ville de Tours et au Conseil Général d'Indre-et-Loire, le 18 à l'Agglomération de Saumur, le 19 à l'Agglomération de Nantes, le 23 à Bourges, le 24 au Conseil Général de la Nièvre, le 25 à l'Agglomération de Roanne et le 26 en Région Limousin ;
- ❖ le 2 octobre à Saint-Etienne : point technique, administratif et financier avec les services du Conseil Général de la Loire, en particulier pour ce qui concerne le SAGE Loire en Rhône-Alpes, avec la participation de M. CHARTIER ;
- ❖ le 4 octobre à Langeais et Amboise : dans le cadre des opérations lit et levées en Région Centre, visite des chantiers des opérations de renforcement des levées de la Loire ; le 12 octobre à Chaumont-sur-Loire et Veuves, pour ce qui concerne cette fois des opérations de renforcement des levées et de restauration du lit de la Loire ;
- ❖ le 5 octobre à Vichy : point technique, administratif et financier avec les services de la Ville de Vichy, suivi d'une réunion de travail avec ceux de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier ;
- ❖ le 5 octobre à Moulins : point technique, administratif et financier avec les services du Conseil général de l'Allier, avec la participation de M. VERNISSE ;
- ❖ le 9 octobre à Angers : 7^{ème} réunion du comité de pilotage dans le cadre de l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir ;
- ❖ le 16 octobre à Clermont-Ferrand : point technique, administratif et financier avec les services du Conseil régional d'Auvergne, avec la participation de M. BOUCHARDY ; précédé d'une réunion de travail sur le projet de création de la réserve naturelle régionale de la Haute-Vallée de la Loire.

On signalera également les nombreux ateliers d'appui à la réalisation de PCS qui se sont tenus avec des communes des départements du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Puy-de-Dôme, du Maine-et-Loire et d'Eure-et-Loir. Par ailleurs, le 18 juillet, les 12, 17 et 28 septembre ainsi que le 22 octobre, se sont tenues des réunions de préparation d'exercices de sécurité civile inondation des communes de Coulanges, Jargeau et Digoin. Concernant enfin l'appui des communes à la matérialisation des repères de crues, l'Etablissement s'est rendu dans 33 communes, dont 5 dans le Cher, 20 dans le Loiret et 8 en Indre-et-Loire.

IV Autres réunions

On signalera plus particulièrement :

- ❖ la participation de l'Etablissement à la réunion des directeurs d'EPTB (Paris, le 11 septembre) ;
- ❖ la participation de l'Etablissement à la Commission mixte inondation (Paris, le 17 octobre) ;
- ❖ la réunion d'échange entre l'EP Loire et les représentants des principales associations de protection de l'environnement actives à l'échelle du bassin fluvial (Orléans, le 17 octobre) ;
- ❖ l'intervention du directeur général des services dans le cadre d'un séminaire sur la « *Contribution des sciences sociales à la recherche en lien avec les risques naturels* », organisé par la DG Recherche et Innovation de la Commission européenne (Bruxelles, les 22 et 23 octobre) ;
- ❖ l'intervention du Vice-président CHAPAVEIRE en ouverture du colloque « *Vers une réserve Biosphère UNESCO pour les sources et les gorges de la Loire et l'Allier* », organisé par l'Association SOS Loire Vivante et le WWF (Le Puy-en-Velay, le 24 octobre) ;
- ❖ l'intervention du directeur de l'eau et de l'exploitation lors des *Rencontre Migrateurs 2012*, organisées par l'association LOGRAMI (Tours, les 29 et 30 octobre).

Je reste bien entendu à votre disposition, ainsi que les services de l'Etablissement, pour vous apporter toute précision que vous jugeriez utile.

Ainsi qu'achève le compte rendu d'activités trimestriel habituellement présenté par le Président de l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci Monsieur le Directeur, vous pouvez reprendre votre respiration. Est-ce qu'il y a des commentaires ou observations particulières au-delà de ce qui a été dit, qui ne donne pas lieu à un vote mais qui rend compte effectivement de l'activité importante de l'EP Loire durant ces dernières semaines ? Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Oui, je vous en prie.

INTERVENTION DE M. BARLE

Tout simplement, je voulais appuyer le fait que le Président stipule qu'il nous faudra valoriser le caractère structurant et l'effet de levier décisif du soutien de l'Europe. Nous sommes des leviers, notre Etablissement est un levier mais quelquefois il nous manque un point d'appui, donc je réitère mon souhait que ce soit un véritable levier efficace.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Souhait que nous partageons.

3. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

S'il n'y a pas d'autre commentaire, je vous propose de passer au point suivant qui concerne tout simplement l'actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances notamment liée à la désignation de nouveaux membres pour la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général de Saône et Loire, le Conseil Général de Lozère et le Conseil Général de Loire Atlantique.

Vous avez le tableau qui a été actualisé. Je ne sais pas s'il y a des remarques particulières ? Je ne pense pas. Je vous propose donc d'approuver ce tableau et la composition et la liste du Comité Syndical. Pas d'objection ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, je souhaiterais qu'il puisse y avoir une intervention du représentant de la ville de Montluçon qui, je crois, a quelques contraintes horaires, et qui souhaite néanmoins prendre la parole en questions diverses. Donc, compte tenu des contraintes qui sont les vôtres, si j'ai bien compris, vous pouvez intervenir dès à présent.

INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je préside une réunion à 18h00 à Montluçon et je risque donc de vous quitter avant les questions diverses.

Je ne voudrais surtout pas que les trois minutes que vous m'accordez ne soient interprétées comme un quelconque désaveu du travail de l'Etablissement. Je crois au contraire que le zèle inlassable de la CLE que je préside pour l'élaboration du SAGE Cher amont témoigne de tout l'attachement qui est le nôtre aux travaux de l'Etablissement mais je souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur la situation particulière de la ville de Montluçon et de ses communes limitrophes à l'égard de la quantité de la ressource. Comme vous le savez, l'abandon du projet de Chambonchard a laissé cette ville de 40.000 habitants avec un seul type de ressources pour l'AEP qui est la rivière le Cher. Je dis bien : un seul type de ressource. Aujourd'hui, les changements climatiques étant ce qu'ils sont et le barrage de Rochebut ce qu'il est, nous sommes on ne peut

plus en deçà des seuils qui avaient été considérés comme admissibles en son temps, c'est-à-dire de 4 m³/s à l'époque de l'abandon de Chambonchard, ramenés à 3 m³/s, ramenés à 1,35 m³/s de débit garanti. Le débit garanti est normalement de 1,35 m³/s à l'aval de Rochebut, il est dans les faits, année après année, inférieur à 1 m³/s. J'ai ici tous les relevés à la disposition de chacun.

Il est clair que c'est une situation qui ne peut perdurer parce qu'elle ne peut qu'empirer si rien ne change et elle nous interdit en tout état de cause d'envisager toute nouvelle implantation d'activité industrielle comme toute nouvelle campagne de construction d'habitations dans la mesure où la ressource est aujourd'hui à peine suffisante pour satisfaire les besoins, ne serait-ce encore une fois qu'en AEP.

Face à cette situation et à l'inertie de nos interlocuteurs habituels, c'est-à-dire les préfets successifs que nous avons saisis, nous leur avons rappelé que l'Etat n'a pas respecté ses engagements, Madame VOYNET n'a pas tenu ses engagements en son temps, Madame BACHELOT ne les a pas tenus non plus, il nous appartient donc, maintenant que nous avons un nouveau gouvernement, de remonter au créneau pour faire en sorte que des solutions alternatives soient dégagées :

- ❖ Il y a d'une part une possibilité d'interconnexion avec les bassins versants voisins qui ne sont pas dans la même situation que nous ;
- ❖ Il y a d'autre part l'éventualité de création de retenues collinaires ;
- ❖ Sans oublier évidemment l'éventuelle rehausse du barrage de Rochebut ;

Donc, sur ces 3 volets, le maire de Montluçon, en tant que président de la Communauté d'Agglomération, entend faire valoir les besoins des habitants.

Je tiens à votre disposition, sur la table à l'entrée – je suis arrivé dans les derniers malheureusement – le dernier magazine municipal qui fait la une sur ce sujet : « Le Cher : niveau critique ». C'est vrai qu'on traverse le Cher à pied. Je sais bien que beaucoup de collectivités sont confrontées à un problème de quantité mais je rappelle qu'il s'agit-là de notre seule ressource en eau, la seule, il n'y a pas en amont la moindre alternative. Donc, le maire de Montluçon, et président de la Communauté d'Agglomération, prendra de nombreuses initiatives en ce sens ; en tant que président de la CLE, je m'y associerai et je profitais de cette réunion pour en appeler à la solidarité, si ce n'est au soutien, si vous le souhaitez, de l'ensemble des élus et des collectivités, notamment de notre aval et de notre aval immédiat voire de l'ensemble du bassin.

Voilà ce que je voulais vous dire en termes assez brefs. Cette prise de position, je dois vous le dire, vient de la lecture du programme de travail de l'agence de bassin pour les prochaines années où la question de la quantité de la ressource est traitée page 38 en 2 lignes. Quand j'ai vu que ce genre de préoccupation ne tenait que 2 lignes sur un document de 44 pages, je me suis dit qu'il fallait un peu faire remonter le sujet et le faire remonter de vive voix, cela va bien mieux qu'en protestant auprès des préfets.

Voilà, Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir donné la parole et je vous remercie, chers collègues, de votre attention.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de cet exposé effectivement rapide mais qui précise bien les enjeux qui sont les vôtres et pour lesquels évidemment nous sommes très sensibles et en tous cas qui démontrent bien l'inquiétude qui est la vôtre.

On prend acte effectivement de votre intervention, dont je ne manquerai pas de faire part au Président Jean GERMAIN. Je ne sais pas si, au-delà du propos, vous souhaitez, les uns ou les autres, apporter un complément ou un prolongement de discussion sur l'exposé qui a été fait ; en tous cas, c'est bien volontiers que je vous cède la parole.

4. Signature du Pacte Mondial pour une meilleure gestion des bassins

On poursuit l'ordre du jour, avec maintenant la signature du Pacte Mondial pour une meilleure gestion des bassins. C'est Monsieur Jean-Michel MARCHAND qui rapporte.

INTERVENTION DE M. MARCHAND

Merci Monsieur le Président. Je vous fais lecture de cette délibération courte.

La dernière assemblée générale de l'Association française des EPTB, dont est membre l'Etablissement public Loire, a autorisé son Président à signer, au nom de l'AFEPB, le Pacte Mondial pour une meilleure gestion des bassins, dont le texte est joint en annexe.

Dans le même temps, elle a encouragé les différents EPTB membres de l'association à signer le Pacte à leur tour. Plus précisément, les EPTB sont invités à le signer à l'occasion du colloque national des EPTB qui se tiendra en Ardèche les 15 et 16 novembre 2012, dans le cadre d'un événement « dédié », en présence du Délégué général du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).

Evidemment, le plus important, c'est le texte en annexe dont vous avez sans doute tous pris connaissance. Si vous m'autorisez 30 secondes, je pense que ce texte est en 2 parties :

- ❖ une partie où nous reconnaissons ce qu'il est utile voire urgent de faire ;
- ❖ une deuxième partie où nous prenons un certain nombre d'engagements.

Je crois que l'ensemble est à peu près bien résumé dans un paragraphe qui se trouve dans la partie introductive et je me permets de lire ce paragraphe, cela devrait suffire à tout le monde :

« Nos efforts doivent en effet permettre à la fois de lutter contre les catastrophes naturelles, de satisfaire de façon fiable les besoins des populations urbaines et rurales en eau potable, d'améliorer l'hygiène et la santé et prévenir des épidémies, d'assurer la suffisance agroalimentaire, de développer l'industrie, la production énergétique, le transport par voie d'eau, le tourisme et les loisirs, de prévenir et de combattre les pollutions de toutes natures, de préserver les écosystèmes aquatiques, soutenir la production piscicole, et de façon plus générale préserver la biodiversité des milieux liés à l'eau. »

Et enfin, je termine par ces 2 points :

« Afin de remplir notre engagement, nous ferons le nécessaire également pour :

- ❖ *renforcer la coopération institutionnelle et technique avec des organismes de bassins homologues de notre région ou d'autres parties du Monde, notamment dans le cadre des réseaux existants au sein du RIOB, afin de diffuser rapidement les meilleures pratiques, développer conjointement des solutions innovantes et assurer la formation indispensable des différents acteurs impliqués,*
- ❖ *organiser une meilleure liaison avec les organismes de recherche, afin de mieux orienter leurs travaux dans les domaines prioritaires qui concerne la gestion des bassins et diffuser rapidement leurs résultats sur le terrain. »*

Si je peux me permettre un commentaire tout personnel, je crois que nous avons la chance, comme bien d'autres territoires de ce pays, bien évidemment, d'avoir sur le territoire de

l'Etablissement public Loire des outils à notre disposition que sont les SAGE. Et permettez-moi d'ajouter, en tant que Président d'un parc naturel, des parcs naturels régionaux.

Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci, Jean-Michel, de cette présentation. Est-ce qu'il y a des compléments d'information sollicités par l'assemblée ?

Donc une déclaration de principe mais qui est intéressante puisqu'elle recouvre évidemment des enjeux pour lesquels nous travaillons depuis déjà plusieurs années, en termes de gouvernance mais aussi en termes d'appropriation d'enjeux de développement durable liés à l'eau et aux écosystèmes.

S'il n'y a pas d'objection, je vous propose d'adopter cette délibération en levant la main, si vous êtes d'accord. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

5. Déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents

Nous allons maintenant faire un point de situation sur le déploiement et la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

C'est Monsieur ROSSIGNOL, qui connaît bien le sujet, qui va s'y atteler.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci Monsieur le Président.

Il s'agit d'un point d'avancement et puis d'information sur les actualités de la démarche.

Au 31 octobre 2012, malgré un contexte économique et financier pour le moins « peu porteur », 2005 entreprises ont demandé un diagnostic de la vulnérabilité de leur activité aux inondations, plus de 1500 diagnostics sont réalisés, plus de 200 sont en cours de réalisation.

Par ailleurs, les diagnostics peuvent conduire les entreprises à souhaiter mettre en œuvre des mesures de réduction de leur vulnérabilité. A ce jour, nous avons recensé 1300 entreprises qui ont fait un diagnostic pour vérifier leur intérêt à mettre en place des mesures. 240 d'entre elles nous ont indiqué leur intérêt à mettre en place des mesures, plus de 80 ont mis en place des mesures et, sur ces 80, 21 ont bénéficié pour le faire de cofinancements du FEDER et des collectivités dans certains cas.

A titre indicatif, le montant moyen de l'aide du FEDER pour ces 21 entreprises est d'environ 30.000 € pour des coûts d'opération de l'ordre de 100.000 € et pour des dommages évitables qui dépassent le million d'euros.

Dans les actualités récentes sur le déploiement de la démarche, il y a eu l'organisation le 11 octobre dernier à l'Hôtel de Région des Pays de la Loire d'une conférence sur le thème : « *L'entreprise face au risque inondation : quelles mesures pratiques pour réduire sa vulnérabilité ?* » dont le programme est joint au dossier de séance. On a voulu mettre l'accent sur la mise en place des mesures, avec le témoignage de quelques entreprises qui ont pu être présentes.

A l'occasion de cette conférence ont été également présentés les principaux enseignements de l'enquête réalisée en 2012 par l'IFOP pour l'EP Loire et les collectivités partenaires, sur la « *Perception du risque inondation par les acteurs économiques sur le bassin de la Loire et ses affluents* ». Les éléments de synthèse sont joints en annexe.

A signaler dans ces éléments de synthèse tout d'abord que cette enquête était menée trois ans après celle réalisée en 2009, avec à peu près les mêmes questionnements auprès des chefs d'entreprises du bassin. Un échantillon de 1700 chefs d'entreprise a été interrogé. Ce que l'on peut en retenir, c'est que les évolutions constatées entre les deux enquêtes obéissent au principe de réalité et confirment les tendances marquantes de 2009.

Il y a une confirmation de la mise à distance, voire du déni, du risque inondation par les acteurs économiques.

Et l'indication que l'information sur le risque inondation demeure avant tout véhiculée par les vecteurs d'information traditionnels, ce qui a conduit le Bureau à décider, lors de sa réunion du mois de septembre, du lancement d'une campagne d'information médias via la presse quotidienne régionale.

Autre conclusion également de cette enquête : le diagnostic de vulnérabilité aux inondations produit des effets clivant chez les chefs d'entreprise qui ont fait réaliser ce diagnostic. Si on compare des entreprises qui ont fait le diagnostic avec les autres entreprises, on voit cet effet clivant avec notamment une meilleure connaissance de la localisation de l'entreprise en zone inondable, davantage de conscience de la vulnérabilité et des risques encourus en cas d'inondation. Les chefs d'entreprise qui ont fait ce diagnostic sont également davantage informés que les autres, connaissent mieux les dispositifs mis en œuvre, considèrent que le risque inondation doit être traité prioritairement par les pouvoirs publics, et ils attendent davantage de soutien et d'information à destination des entreprises.

Voilà en quelques mots des informations très synthétiques sur cette enquête dont les résultats sont aussi disponibles sur le site du plan Loire et qui a été menée, ce qui est intéressant, avec une évolution trois ans après une première enquête en 2009.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de cette présentation. Est-ce qu'il y a des compléments d'information ou prolongements sur ce qui a été exposé pour l'enquête qui éclaire effectivement les enjeux du travail encore à accomplir pour que la culture du risque inondation soit encore plus présente dans l'esprit des industriels, notamment, mais aussi des élus ?

Oui, je vous en prie, Jean-Michel.

INTERVENTION DE M. MARCHAND

Je voudrais rappeler d'un mot ce que nous avons vécu en Maine-et-Loire dans une réunion du SAGE Authion à laquelle un chargé de mission de l'Etablissement public Loire avait participé, dans un groupe de travail.

On a pu constater le peu d'impact qu'il y avait eu au niveau des industriels, des professionnels industriels et agricoles, dans la baie de l'Authion, sur cette possibilité qu'ils avaient de pouvoir faire réaliser un diagnostic sur leur entreprise. J'insiste pour qu'une communication soit renouvelée et j'apprécie beaucoup le document qui vient de nous être présenté parce qu'il confirme l'intérêt qu'il y a à informer pour que la sensibilisation soit plus conséquente et que des mesures puissent être prises pour éviter ce qui est vraisemblablement évitable dans beaucoup de situations.

Voilà le complément que je voulais ajouter et inciter, ou demander, ou solliciter l'EP Loire pour que nous recommandions sur cette partie au moins du Maine-et-Loire. Merci.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Je réponds d'autant plus « facilement » à cette sollicitation qu'il se trouve que l'EP Loire n'est pas le meilleur interlocuteur dans ce cas-là puisqu'il existe, dans le contexte du déploiement de la démarche, une convention de coopération qui a été signée entre l'Etablissement et les Chambres d'Agriculture pour faire en sorte que ce soit les interlocuteurs « de référence », en l'espèce ceux du monde agricole, qui interviennent. Et, donc, une large part de ce travail de sensibilisation des exploitants dans les entreprises agricoles est faite via les chambres d'agriculture dans le cadre du partenariat très structuré qui existe. Avec toutefois des difficultés qui apparaissent : en effet, les agriculteurs aujourd'hui rejoignent très largement les tendances observées dans l'enquête. Très clairement, nos collègues des chambres d'agriculture nous disent que autant certains des exploitants voient l'intérêt de réduire leur vulnérabilité, autant le contexte de crise ne les incite pas à basculer dans l'action. Seuls quelques-uns particulièrement avisés, particulièrement actifs, le font.

Cette gestion du contexte rend les choses un petit peu plus compliquées, quel que soit le cas de figure : lorsque l'Etablissement fait directement, ou lorsque l'Etablissement fait indirectement, en s'appuyant sur les interlocuteurs privilégiés, en quelque sorte, les Chambres d'Agriculture. On s'aperçoit qu'on retombe toujours sur la même situation.

Nous citons ce matin en commission un autre exemple : on a essayé de tester, pour ne pas se focaliser sur les agriculteurs, les Chambres de Commerce et d'Industrie. Donc un partenariat est né avec l'association française, avec les chambres. Elles ont décidé de prendre en mains l'organisation de réunions d'information et de sensibilisation. Après avoir insisté, reporté les dates, elles viennent d'en annuler trois faute de combattants.

Cela nous incite à redoubler d'efforts et je trouve très intéressant que vous fassiez ce commentaire car cela montre, entre la perception de l'utilité que l'on a et la capacité à faire bouger, le volant d'efforts qu'il faut déployer pour arriver à ses fins.

Pour le cas des Pays de la Loire, il y a en plus un élément conjoncturel qui fait que, grâce à l'intervention de la Région, on a pu débloquent les diagnostics uniquement il y a un peu plus d'un an. Donc, il faut aussi que la mécanique se mette en route, ce qui n'est pas le cas dans d'autres régions, comme la région Centre où la dynamique est plus ancienne.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Jean-Michel.

INTERVENTION DE M. MARCHAND

Si vous me permettez, d'un mot et sans vouloir prolonger ce débat, de vous faire part quand même de ce qui ressortait des réunions organisées par l'Etat dans le cadre du PPRi où, aujourd'hui, l'Etat nous dit très clairement qu'on saura faire pour sauver les gens mais qu'on fera confiance à la solidarité de la profession pour s'occuper, par exemple, des animaux. On n'a aucune solution, soyons clairs, aucune.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Bien, sur ces paroles très optimistes...

Oui, Monsieur ROSSIGNOL.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Puisque vous nous interrogez sur la communication, c'est l'occasion de vous distribuer ce dépliant qui a été diffusé cet automne à l'ensemble des chefs d'entreprise identifiés comme étant en zone inondable à l'échelle du bassin.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

J'ai une question, si vous me permettez, Monsieur ROSSIGNOL.

On a fait une réunion, à Nantes, il y a quelques semaines de cela pour laquelle il y a eu une couverture presse plutôt intéressante : est-ce que, derrière, vous avez ressenti une prise de conscience plus importante des chefs d'entreprise par rapport à ce qu'il a pu y avoir dans la presse, notamment ?

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

On n'a pas fait une distinction fine puisque, en même temps qu'on avait tenu cette conférence, on a diffusé ce document-là. Donc on a eu quelques retours un peu supérieurs à ce qu'on avait en moyenne sur les semaines précédentes mais, en même temps, il était difficile de distinguer ce qui ressort de cela ou de la conférence également.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci.

INTERVENTION DE M. EUDE

Je vais peut-être, si vous permettez, Monsieur le Président, montrer quand même qu'on est face à une situation où il faut vraiment rester modeste et humble. Et ce que vous évoquez m'amène parfois à réagir sur des commentaires que l'on entend ici et là, du type : Est-ce que vraiment c'est à la hauteur ? Est-ce que vraiment mettre en place tel dispositif, ça sera suffisant ?

Il y a une histoire qui a fait la tournée des capitales lors du dernier épisode dans la ville de New York : celle d'un très gros centre de gestion de données. Ces responsables avaient tout prévu : ils avaient prévu l'inondation, ils avaient prévu les générateurs électriques au 17^{ème} étage, ils avaient tout prévu sauf que les pompes qui devaient alimenter les générateurs électriques au 17^{ème} étage n'ont pas fonctionné. Alors ça, ça fait le buzz parce que, ils ont été ravitaillés par qui ? Et bien par les employés de l'entreprise qui se sont relayés pendant plus de 2 jours pour, avec des seaux, monter le carburant par l'escalier et faire tourner les générateurs là-haut, au 17^{ème} étage !

Donc, on prévoit des tas de choses, on a tous des schémas, on a tous des solutions de repli, mais de toutes façons cela ne se passe jamais comme on l'a prévu. En revanche, malgré tout, le fait d'avoir prévu ce générateur au 17^{ème} étage a quand même permis de faire vivre l'activité de la société et donc d'éviter des pertes financières très conséquentes. Voilà. Ce n'est pas grand-chose mais cela montre que tous les petits progrès qui sont faits, on peut s'en féliciter plutôt que de les moquer, ce qui est quand même le penchant naturel dans nos sociétés modernes hyper protégées.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci.

6. Point d'information sur la réalisation des études de vals de Loire moyenne prévues dans le cadre du plan Loire

Autre information, qui concerne maintenant la réalisation des études de vals de Loire moyenne prévues dans le cadre du plan Loire.

C'est Monsieur ROY qui nous présente l'état de la situation.

INTERVENTION DE M. ROY

Un point d'information sur ces études.

Il est rappelé que six grandes études de vals étaient prévues en Loire moyenne dans le cadre du plan Loire. Ce sont des études qui découpent le territoire depuis Nevers jusqu'à Angers et l'Etat avait proposé à l'Etablissement d'en piloter certaines s'il le souhaitait ou s'il le pouvait.

Sur ces six études, deux sont engagées : l'une, l'étude des vals de l'Orléanais, appelée aussi « Ecrivals », pilotée par la DREAL Centre ; l'autre, l'étude des vals amont, c'est-à-dire val de Loire dans le Cher et la Nièvre, pilotée par l'Etablissement public Loire.

Les autres études sont reportées à plus tard, dans l'attente de l'achèvement des études de danger actuellement en cours sur les digues de la Loire moyenne.

Etude des vals de l'Orléanais

Après un premier démarrage en 2008, elle a effectivement été lancée en 2011, l'année 2011 ayant été consacrée à l'établissement du diagnostic, à savoir : l'aléa, les enjeux, l'évaluation du risque, avec une information assez importante auprès des collectivités sur les résultats de cette étude. Ce qui met en évidence 67.000 habitants menacés sur ce territoire, 3.800 activités économiques, 20.000 emplois, 1,8 milliards d'euros de dommages potentiels.

Une information assez développée a été mise en place, à travers des lettres d'information et surtout à travers le plateau collaboratif d'échanges du plan Loire.

Sur la base de cet état des lieux, une seconde phase est engagée : celle qui consiste à rechercher des solutions et à proposer des actions pour réduire le risque. Sachant que c'est un territoire qui est complètement déterminé par la tenue ou la non-tenue des digues, il est clair qu'il y a un travail d'hydraulique assez important à mener avec la réflexion sur l'adaptation des déversoirs existants ou la création de nouveaux déversoirs.

A cette occasion, le Préfet de la région, invitant les maires à la réunion de concertation sur cette étude, a indiqué que cette étude pouvait servir de base à l'élaboration d'une stratégie locale dans l'esprit de la directive européenne sur les inondations dans le cadre de laquelle le territoire d'Orléans a été déterminé comme un territoire à risque important d'inondations sur lesquelles donc une action prioritaire et particulière doit être menée.

Voilà, donc ça c'est pour l'étude des vals de l'Orléanais.

Etude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre

L'autre étude, qui est pilotée par l'Etablissement public Loire, a commencé début 2011. C'est le même processus : période de diagnostic (année 2011), analyse des enjeux, analyse du risque et forte concertation avec les acteurs locaux, et notamment les maires, pour que tout le monde soit d'accord sur l'état des lieux de ce territoire au regard du risque inondation.

Le bilan : 10.000 habitants menacés, à peu près 5.000 en rive gauche, 5.000 en rive droite ; 2.250 entreprises, 2.000 salariés et un dommage potentiel de 800 millions d'euros en cas de très forte crue.

Là aussi une très forte concertation, des réunions publiques, des réunions de comités de concertation, des réunions de comités techniques.

2012, c'est l'année de la recherche des solutions, avec là aussi des réunions de concertation pour définir les pistes à suivre, avec un travail très étroit avec les maires, des pistes portant à la fois sur l'optimisation du système de protection hydraulique des vals, comment aménager les levées pour qu'elles ne cassent pas à la prochaine crue, qu'elles se contentent d'être dépassées par la crue sans casser ; la préparation à la gestion de crise et la réduction de la vulnérabilité des enjeux du territoire.

On pense terminer cette étude fin 2012, début 2013, et disposer d'éléments de proposition, après une analyse multicritères, à la fin de cette année 2012, de manière à pouvoir commencer à faire des propositions dans les meilleurs délais.

A noter que cette démarche a déjà permis d'initier plusieurs actions :

- ❖ Les diagnostics ont été pris en compte notamment par l'Etat dans la révision du règlement d'information sur les crues,
- ❖ De ces concertations est née l'idée, et c'est une idée locale, de préparer un exercice complet sur l'ensemble du val, un exercice de simulation de crue et d'exercice de crise qui pourrait avoir lieu à la fin 2013
- ❖ Et enfin, cela a généré un retour des services de l'Etablissement sur les plans communaux de sauvegarde (PCS) de ce secteur, dont certains avaient été aidés par l'Etablissement, pour les réactualiser à la lumière des informations nouvelles qui ont été dégagées à travers cette étude.

Etude des vals du Giennois

Et enfin, j'ai dit que les autres études de vals étaient a priori reportées au moins à 2013 sinon à un futur plan Loire. Il y a quand même un cas particulier : l'étude des vals du Giennois, puisque sur ce secteur, on compte quand même 3.000 habitants menacés, 1.450 logements, 13 650 emplois et 420 entreprises exposées au risque d'inondation.

Il y a une démarche, qui a été répétée à deux reprises, du Conseil Général du Loiret auprès de l'Etat, pour rappeler l'importance de mener une étude de val sur ce territoire, même s'il n'est pas classé en territoire à risque d'inondation important dans la première vague de classement issue de la directive, et qui suggère d'ailleurs que cette étude soit portée par l'Etablissement puisqu'il termine l'étude des vals amont et pourrait enchaîner sur cette étude, sachant qu'elle pourrait être financée avec des crédits FEDER à hauteur de 40%.

Voilà, Monsieur le Président.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci, Monsieur ROY, pour ces précisions et ce travail effectivement extrêmement intéressant que vous menez. Je suppose qu'il y a parmi vous, ici, des élus qui sont concernés par des TRI donc n'hésitez pas à solliciter l'EP Loire qui peut effectivement, comme vous avez pu le constater, vous apporter tout son savoir-faire technique, son expérience, ses compétences, techniques certes, mais aussi, et c'était bien expliqué, en termes de concertation et d'échange avec la population qui sont là évidemment des points essentiels.

Voilà, c'était une information. Je ne sais pas si vous souhaitez prolonger le débat ou la réflexion à partir des précisions que Monsieur ROY vous a apportées. On a notamment un courrier du Président DOLIGÉ, qui précise donc...

Monsieur ROY.

INTERVENTION DE M. ROY

Effectivement, cette sollicitation du département auprès de l'Etat pour rappeler l'importance qu'il y aurait à lancer sans attendre l'étude des vals du Giennois a fait l'objet d'un courrier du Président DOLIGÉ, le 26 septembre dernier, adressé au Préfet de la région Centre, Préfet du Loiret, et c'est dans ce courrier que le Président du Conseil Général souligne l'intérêt qu'il y aurait à confier à l'Etablissement public Loire cette étude.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de cette précision.

6. bis Point d'information sur l'action d'appui aux communes pour le recensement et la matérialisation des repères de crues

On poursuit par un point d'information, là encore présenté par Monsieur ROY, sur l'appui aux communes pour le recensement et la matérialisation des repères de crues.

INTERVENTION DE M. ROY

C'est un point d'information.

Est distribué dans le dossier un rapport qui a été fait à l'intention des Présidents de SICALA. Pourquoi ? C'est une action qui a été lancée par l'Etablissement public Loire à la mi-2011 pour apporter un appui aux maires des communes membres des SICALA ou des communes aidées pour l'élaboration de leur plan communal de sauvegarde (PCS) par l'Etablissement, pour la matérialisation et la mise en place de repères de crues.

Une enquête a été menée auprès des communes qui pouvaient être concernées par cette mesure, c'est-à-dire 500 communes du bassin. Cela s'est traduit par une réponse quand même largement positive puisque 200 communes ont manifesté le souhait de bénéficier de cet appui, ce qui fait que nous sommes un peu victimes du succès de la démarche puisqu'il faut ensuite mettre tout cela en œuvre. C'est assez long, au cas par cas, il y a des visites de terrain, il y a des contacts à prendre avec les communes, mais c'est maintenant calé, les contacts ont été pris pour une cinquantaine de communes et les premiers repères devraient pouvoir être posés à partir du mois de décembre, dans des communes d'ailleurs du secteur que j'évoquais il y a quelques instants des vals amont de la Loire moyenne dans les départements du Cher et de la Nièvre.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Pas de commentaire particulier ?

Je vous propose donc de passer au point suivant qui, lui, donnera lieu à délibération.

7. Avancement de l'opération de réparation des vannes du barrage de Villerest (avenant au marché)

C'est Monsieur CHARTIER qui présente.

INTERVENTION DE M. CHARTIER

Il s'agit aujourd'hui de vous proposer une délibération concernant un avenant.

Après batardage et mise en place de l'échafaudage autour de la vanne de demi-fond n°4, il a été procédé au démontage et à l'expertise des vérins en atelier. La mise en peinture de la vanne est en cours.

A ce stade des travaux, plusieurs interventions qui ne pouvaient être anticipées, correspondant essentiellement à des travaux supplémentaires sur les vérins et l'étanchéité de la vanne 4, ont dû être engagés par l'entreprise.

Le surcoût de ces travaux supplémentaires est de 29 378,89 € HT (35 137,15 € TTC), représentant 0,77% du montant initial du marché. Le montant cumulé des avenants représente une augmentation de 9,60% du montant initial du marché (prix actualisés). Cet avenant 7 ne modifie pas la dernière estimation prévisionnelle du montant de l'opération, qui intégrait cet aléa.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant 7 correspondant au marché de travaux de reprise de l'étanchéité des vannes du barrage de Villerest, sous réserve de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Pas d'objection particulière sur cet avenant ? Donc, je vous propose d'adopter cette délibération en levant la main, si vous êtes d'accord bien entendu. Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Je voudrais simplement indiquer qu'il est prévu une inauguration à Villerest des travaux de réparation des vannes du barrage, a priori en janvier 2013. La date aujourd'hui la plus probable pour la cérémonie serait celle du 23 janvier.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

On passe maintenant au point suivant qui concerne le contrat territorial du bassin versant de Naussac, avec notamment une demande de subvention.

8. Contrat territorial du bassin versant de Naussac

C'est Monsieur PALPACUER qui présente cette délibération.

INTERVENTION DE M. PALPACUER

Merci Monsieur le Président.

Par délibération n° 09-24 du bureau du 25 février 2009, l'Etablissement a accordé à la Chambre d'Agriculture une subvention d'un montant maximal de 13 700 €, pour :

- ❖ L'étude préalable à l'élaboration d'un contrat territorial du bassin versant de Naussac,
- ❖ L'animation générale du contrat territorial, le suivi et l'évaluation de l'opération sur les 5 ans du programme.

Par courrier du 21 septembre 2012, et après plusieurs échanges entre les services, la Chambre d'Agriculture :

- ❖ Demande la clôture de la convention actuelle au 31 mars 2013, afin de prendre en compte les dépenses intervenues jusqu'au 31 décembre 2012.
- ❖ Sollicite à partir de 2013 un financement de l'Etablissement à hauteur de 5,5% des dépenses d'animation du volet agricole du contrat, et ce sur la durée du contrat prévue jusqu'en 2016. Pour l'année 2013 le montant sollicité est ainsi de 5 445 € (5,5% de 99 000 €).

Il est proposé d'inviter le Président de l'Etablissement à donner un accord de principe pour ce qui concerne le financement pour l'année 2013, sous réserve des dispositions budgétaires qui seront adoptées par l'Etablissement pour l'année dont il s'agit.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Pas d'objection ? Je vous propose donc d'adopter cette délibération en levant la main, si vous êtes d'accord. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie.

Toujours sur les contrats territoriaux de bassin, avec une demande de la Communauté de Communes Cévennes et Montagne Ardéchoises.

C'est Monsieur VERNISSE qui présente.

INTERVENTION DE M. VERNISSE

Merci Monsieur le Président.

La Communauté de Communes Cévennes et Montagne Ardéchoises assure pour le compte des collectivités concernées le portage du Contrat territorial du bassin de la retenue de Naussac, le volet agricole étant animé par la Chambre d'Agriculture de la Lozère comme évoqué ci-dessus.

L'objectif prioritaire du contrat est d'améliorer la qualité actuelle du plan d'eau de Naussac. Pour ce faire, le projet de contrat porte sur la réduction des apports de phosphore d'origine agricole, domestique et naturelle sur une durée de 5 ans.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Cévennes et Montagnes Ardéchoises :

- ❖ Demande la signature du Contrat Territorial du bassin versant de la retenue de Naussac.
- ❖ Sollicite à partir de 2012 un financement de l'Etablissement pour l'animation du Contrat Territorial à hauteur de 14 800 €, ce qui représente environ 5,6% des dépenses totales sur la durée du contrat prévue jusqu'à 2016.
- ❖ Sollicite dès 2012 et jusqu'à 2015 un financement de l'Etablissement à hauteur de 210 550 €, ce qui représente 4,6 % des dépenses totales liées au programme d'actions d'assainissement sur la période 2012-2016.

Il est proposé au Comité Syndical :

- ❖ De signer le Contrat Territorial du bassin versant de la retenue de Naussac ;

- ❖ De répondre positivement à la demande de participation pour l'animation de ce dernier, sous réserve que le paiement de l'intégralité du montant de cette participation puisse intervenir d'ici à la fin 2013 ;
- ❖ De conditionner sa participation à titre exceptionnel au programme d'actions d'assainissement sur le bassin versant à l'accord préalable de la Commission des usagers du soutien d'étiage, le cas échéant pour un montant total sur la période de référence 2013-2015 inférieur à celui actuellement sollicité.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération en levant la main. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

On passe maintenant aux actions en matière d'aménagement et de gestion des eaux, avec un avis important sur le projet de SAGE Loire en Rhône-Alpes.

9. Aménagement et gestion des eaux

C'est Monsieur POINSARD qui rapporte.

INTERVENTION DE M. POINSARD

Merci Monsieur le Président.

En tant qu'EPTB, l'Etablissement a été sollicité le 6 août 2012 par M. Michel CHARTIER, Président de la CLE, pour émettre un avis sur le projet de SAGE Loire en Rhône-Alpes dont le périmètre s'étend sur les régions Auvergne (Haute-Loire et Puy-de-Dôme) et Rhône-Alpes (Loire et Rhône).

Afin de préparer un avis partagé, le Président de l'Etablissement a adressé un courrier à l'ensemble des collectivités membres concernées, ainsi qu'au délégué représentant l'Etablissement au sein de la CLE correspondante.

Le projet d'avis présenté reprend les observations des services de l'Etablissement, faites selon deux approches.

La première lecture, effectuée au regard des missions de l'Etablissement, amène à proposer :

- ❖ De rappeler que le classement des cours d'eau en vigueur depuis juillet 2012 s'arrête au pied de l'ouvrage de Villerest et qu'aucune obligation réglementaire ne s'applique à cet ouvrage en termes de franchissabilité piscicole,
- ❖ De mentionner l'appui possible de l'Etablissement dans le domaine de la gestion du risque inondation (écrêtement des crues, réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, Plans de Continuité d'Activité, plans communaux de sauvegarde et des DICRIM, matérialisation des repères de crues),
- ❖ D'ajouter une recommandation générale invitant les maîtres d'ouvrages à valoriser la connaissance fondamentale et opérationnelle issue des projets de recherche du plan Loire, notamment dans les domaines de la qualité de l'eau et des sédiments entre Grangent et Villerest.

La seconde lecture – technique – des documents a permis d'émettre des observations sur le contenu ainsi que sur la forme, afin d'améliorer leur compréhension et leur mise en œuvre opérationnelle.

Ces observations sont complétées par deux avis positifs :

- ❖ Du Conseil Général de la Loire (à noter que des remarques ont été formulées notamment concernant l'alimentation en eau potable);
- ❖ Du Grand Roanne ;
- ❖ Un avis négatif du Conseil Général de la Haute Loire qui considère que ce projet est plus contraignant pour les communes situées sur le bassin versant amont que pour celles localisées sur le périmètre du SAGE.

Il est proposé au Comité Syndical de transmettre l'ensemble de ces observations au Président de la CLE.

Voilà, Président.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Très bien. Le Président de la CLE est là, je crois. Est-ce qu'il a un avis complémentaire à apporter ?

Je vous en prie.

INTERVENTION DE M. CHARTIER

La transmission au Président de la CLE sera rapide puisque... je cumule !

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Du temps réel.

INTERVENTION DE M. CHARTIER

C'est un grand honneur mais ce n'est pas un réel plaisir, d'ailleurs. Mener à son terme un SAGE n'est pas très facile.

Nous avons bien noté toutes les remarques et ce dossier sera proposé à l'enquête publique d'ici à la fin de l'année. Donc les commissaires enquêteurs rendront leurs études.

Je ne sais pas si j'ai des collègues, et néanmoins amis, du département voisin de la Haute-Loire. C'est un dossier qui, m'a-t-on dit, devait être présenté avec un avis favorable et qui fut un avis défavorable en dernière minute, pour trois sujets :

- ❖ Le premier concerne un barrage d'alimentation en eau potable de la ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole mais bâti sur le département de la Haute-Loire. Donc je pense qu'il y a des travaux et puis peut-être des problèmes financiers entre les deux mais ce ne sera pas en tous cas le SAGE qui règlera le problème des deux collectivités.
- ❖ On a aussi un problème, bien que tout le monde ait bien participé aux réunions, puisque 9 communes de la Haute-Loire sont concernées par la baisse du niveau du barrage de Grangent en période d'étiage qui peut gêner effectivement le tourisme d'Aurec-sur-Loire (Haute-Loire) comme le site de Saint-Etienne Métropole Grangent, qui a déjà commencé à rectifier, il sait que cette baisse de 1 mètre – alors ce n'est pas neutre – était prévue mais n'avait jamais été appliquée dans le passé. Donc pour

rendre de l'eau au milieu, en période d'étiage, ça peut diminuer, ça peut mais pas forcément.

- ❖ Et puis il y a le phosphore. Alors nous, le phosphore, on veut l'éliminer parce que c'est un peu le démarrage de ce SAGE puisque le phosphore en quantité trop importante crée, ce que nous regrettons : l'eutrophisation en particulier du lac de Grangent et du lac de Villerest. Alors, la Haute-Loire nous dit simplement que le phosphore ils sont contents d'en avoir, que c'est même leur richesse.

Voilà les trois motifs, en dernière minute, de nos amis de la Haute-Loire, avec qui nous avons travaillé. Ils pourront écrire toutes ces remarques au moment de l'enquête publique et les commissaires enquêteurs les décideront.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de cette précision et d'être ainsi le porte-parole de la Haute-Loire, si j'ai bien compris, finalement !

Y a-t-il d'autres commentaires sur ce projet ?

Oui, Monsieur MARCHAND.

INTERVENTION DE M. MARCHAND

Je voudrais poser une question, pour éclairer ma lanterne : pourquoi n'y a-t-il aucune obligation réglementaire en termes de franchissabilité piscicole sur ce barrage de Villerest, s'il vous plaît ?

INTERVENTION DE M. CHARTIER

A mon avis, c'est simplement parce qu'on n'a pas trouvé la solution pour faire monter les saumons à 50 mètres de haut, c'est tout.

INTERVENTION DE M. ROY

Actuellement, tout ce qui concerne la gestion des poissons migrateurs est réglé par ce qu'on appelle le « plan de gestion des poissons migrateurs » (PLAGEPOMI) qui est arrêté par un Comité de gestion des poissons migrateurs présidé par le Préfet de la région des Pays de la Loire. Ce plan va jusqu'à fin 2014 et, à ce jour, il arrête les efforts publics pour la remontée du saumon sur la Loire jusqu'à Roanne, sachant que le saumon est sensé remonter sur les affluents de la Loire à cet endroit. Il n'est pas prévu de chercher à le faire remonter au-delà de Villerest.

Par ailleurs, dans le règlement d'eau du barrage de Villerest, il est bien spécifié que le jour où le ministre chargé de la pêche constatera la remontée du saumon jusqu'au pied du barrage, l'exploitant, c'est-à-dire l'Etablissement public Loire, devra mettre en place des mesures pour faire passer le saumon à cet endroit. Et c'est bien aussi ce que dit le SAGE. Le SAGE dit : si les pouvoirs publics prenaient la décision de définir une politique en vue de faire remonter le saumon en amont du barrage de Villerest, alors bien sûr le SAGE soutiendrait cette politique et des études devraient être menées pour trouver des solutions. Mais on n'en est pas là, actuellement, les efforts de la puissance publique (collectivités, Etat) pour faire remonter le saumon s'arrêtent au barrage de Villerest et sont plutôt dirigés sur les affluents de la Loire, notamment l'Arroux dans ce secteur.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Pas d'autre commentaire ?

Je vous propose donc d'adopter cette délibération, cet avis, en levant la main. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

J'indique que M CHARTIER ne participe pas au vote.

Monsieur SAUVADE, maintenant, pour préciser quelques éléments sur la conduite d'une enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres de SAGE portés par l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Il s'agit en fait d'une communication, il n'y a pas de vote.

Une enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des 5 SAGE portés par l'Etablissement a été engagée en accord avec les Présidents de CLE.

Un questionnaire a été adressé le 20 août 2012 auprès de 540 personnes (élus et techniciens), membres de 330 structures appartenant à une instance concernée directement par une ou plusieurs de ces 5 procédures SAGE.

Fin septembre, au terme de la période d'enquête, plus d'une centaine de réponses ont été enregistrées.

Une première analyse de ces retours, effectuée par le prestataire Planète publique, a été présentée aux services de l'Etablissement le 8 octobre dernier. Prochainement, les personnes destinataires du questionnaire seront informées de la mise en ligne sur le site internet de l'Etablissement du bilan des réponses remis ce jour en séance.

Des entretiens complémentaires vont être menés au cours du mois de novembre, notamment avec les instances n'ayant pas pu répondre au questionnaire.

Ensuite, les résultats de l'enquête et de ces entretiens seront présentés, tout d'abord aux membres des CLE, ensuite lors de la réunion annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement et de ses délégués dans les autres CLE du bassin de la Loire, et enfin devant le Comité Syndical de l'Etablissement.

On en est à la dernière phase, apparemment, de présentation des résultats de l'enquête aux membres des CLE.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci Monsieur SAUVADE. Est-ce qu'il y a des compléments d'information sur cette présentation ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au point suivant et donc à la présentation, par Monsieur CHEVALIER, de la préparation du 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

INTERVENTION DE M. CHEVALIER

Là aussi, il s'agit d'une présentation.

Le Comité de Bassin a décidé, lors de sa séance du 4 octobre dernier, d'émettre un avis conforme sur le 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (2013-2018).

Ce document est construit autour de huit enjeux et trois outils principaux dont l'approche territoriale et le partenariat avec les grandes collectivités.

A ce titre, il est souligné que les structures porteuses de SAGE et notamment les EPTB assurent des missions qui vont au-delà du secrétariat technique et administratif des CLE et qu'elles se révèlent donc être des partenaires à part entière de l'ensemble des acteurs institutionnels de l'eau.

C'est pourquoi, il est proposé la mise en place de contrat de partenariat d'une durée de 3 ans entre l'Agence de l'Eau et une structure porteuse de SAGE dans lequel seraient listées les actions que cette structure envisage de réaliser dans les 4 thématiques citées ci-après et pour lesquelles l'Agence de l'Eau accorde son soutien financier :

- ❖ L'appui à la CLE pour l'élaboration et la mise en oeuvre de SAGE,
- ❖ La structuration de la maîtrise d'ouvrage locale,
- ❖ Le suivi de la qualité des milieux,
- ❖ L'information et la sensibilisation du public.

Ce contrat donne une visibilité sur l'ensemble des interventions de la structure bénéficiaire et les moyens alloués. Pour l'exécution de missions d'animation qui mutualiseraient les ressources dont dispose la structure en interne (pilotage et animation du sage, animation visant la structuration de la maîtrise d'ouvrage locale...), il clarifie alors les aides apportées aux missions correspondantes.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne prévoit de présenter le contrat type de partenariat avec les structures porteuses de SAGE (dont les EPTB) lors de son conseil d'administration de mars 2013.

Voilà, Président.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci Roger.

Est-ce qu'il y a des compléments d'information sur l'état de la situation de préparation de ce 10^{ème} programme ?

Merci de cette présentation.

On passe maintenant au point suivant qui est la consultation sur les éléments de calendrier de travail pour la révision du SDAGE.

9.bis Consultation sur les « Questions importantes et le calendrier de travail » pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne

C'est Monsieur ROY qui présente.

INTERVENTION DE M. ROY

Oui, c'est un point d'information.

1 Consultation

En application de la Directive Cadre sur l'Eau, l'Etablissement est consulté du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013 sur les « Questions importantes et le calendrier de travail » pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne.

Des documents (remis en séance) sont mis à disposition de l'Etablissement à cet effet, notamment :

- ❖ La synthèse provisoire des questions importantes adoptées par le comité de bassin le 5 juillet 2012 qui est l'objet de cette consultation,
- ❖ Une notice qui résume ce document et l'enjeu de cette consultation.

Cette consultation vise à recueillir les observations et propositions de l'Etablissement sur :

- ❖ Les grands enjeux auxquels le SDAGE devra répondre,
- ❖ Le programme et le calendrier de travail pour sa révision.

L'Etablissement est invité à faire parvenir sa délibération au comité de bassin au cours du 1^{er} trimestre 2013 et en tout état de cause avant le 30 avril.

Ces documents sont également soumis aux observations du public et des acteurs de l'eau.

Donc il n'est pas proposé aujourd'hui de délibérer, de travailler sur un avis, mais cela fera l'objet d'une prochaine réunion. Il faut instruire ce dossier.

2 Forums de l'eau

Pour faciliter le débat sur ces questions importantes, le comité de bassin organise du 20 novembre au 17 décembre six forums de l'eau :

- ❖ Le 20 novembre à Poitiers,
- ❖ Le 26 novembre à Rennes,
- ❖ Le 3 décembre à Tours,
- ❖ Le 5 décembre à Lempdes (Clermont-Ferrand),
- ❖ Le 7 décembre à Nantes,
- ❖ Le 17 décembre au Mans.

C'est dans ce contexte que l'Etablissement, en tant que partenaire de bassin et relais actif de cette consultation, en particulier auprès des collectivités territoriales, a estimé opportun d'inscrire sans délai ce point à l'ordre du jour de son Comité Syndical, dans l'attente de l'avis qu'il sera amené à formuler en temps utile.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de ces précisions. Pas de remarque particulière ?

On passe donc au point suivant et notamment l'adoption d'une décision modificative pour l'exercice 2012.

10. Décision modificative n°3 pour l'exercice 2012

C'est Monsieur BARLE qui présente.

INTERVENTION DE M. BARLE

Cette proposition de décision modificative n°3 au budget principal et annexe de 2012 vous est présentée après examen préalable par votre Commission mixte de ce jour.

Elle a pour principal objectif d'inscrire les ajustements de crédits nécessaires suite aux décisions prises lors des dernières réunions des instances de l'Etablissement. Les dépenses

correspondantes sont financées par le redéploiement de crédits et/ou par l'inscription des financements correspondants.

Cette DM3 (aux budgets principal et annexe) n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

S'agissant de l'exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest. La DM3 au budget annexe est neutre budgétairement et ne procède qu'à un redéploiement de crédit au titre de la prise en compte d'une créance admise en non-valeur (créances irrécouvrables). Cette dernière fait l'objet d'une délibération spécifique.

S'agissant de la prévention et réduction du risque inondation. Il est proposé un redéploiement de crédits de 2 620 € afin d'inscrire le remboursement du trop-perçu sur l'action « Mission sur le bassin de la Maine » au titre de l'exercice 2011. Il est également proposé une réduction en dépenses et recettes de 240 000 € afin d'ajuster les crédits budgétés à la réalité de l'exécution du « Programmes de restauration du lit et de renforcement des levées en région Centre » sur l'exercice 2012.

S'agissant de la Stimulation de la Recherche/Données/Inform@tion (+ Valorisation du Patrimoine). L'ensemble des crédits a été prévu lors du budget principal et du budget supplémentaire.

S'agissant du volet aménagement et gestion des eaux. Il est proposé un redéploiement de crédits de 5 100 € sur l'action SAGE Loir afin d'inscrire le remboursement de 2 600 € de trop perçu de subventions au titre de l'exercice 2011 et d'ajuster les crédits nécessaire au paiement du loyer du bureau de l'agent sur site à Angers à hauteur de 2 500 €. Il est également proposé un redéploiement de crédits de 10 800 € sur l'action SAGE Allier aval afin d'ajuster les crédits nécessaires au paiement de la mise à disposition de l'assistante à hauteur de 7 000 €, et d'ajuster les crédits nécessaire au paiement du loyer du bureau de l'agent sur site à Aubière à hauteur de 3 800 €.

S'agissant du fonctionnement administratif de l'Etablissement. L'ensemble des crédits nécessaire au fonctionnement administratif de l'Etablissement a été prévu lors du budget principal et du budget supplémentaire.

S'agissant du Patrimoine foncier de l'Etablissement. Il est à noter, conformément à la délibération n°12 -139 du Comité Syndical du 20 juillet dernier relative à la précision sur la prise en charge du budget supplémentaire 2012 du budget principal, que la DM3 procède à la réimputation des crédits de recette provisoirement imputé au chapitre 77 « Produits exceptionnels » compte 7788 « Produits exceptionnels divers » vers le chapitre 024 « Produits de cession des immobilisations ».

L'application des dispositions précédentes contenues dans le projet de décision modificative n°3 au budget principal et annexe pour 2012 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- ❖ Approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2012 – budget principal
- ❖ Approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2012 – budget annexe
- ❖ Créance admise en non-valeur de l'exercice 2012 – budget annexe

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci, cher collègue, de cette présentation.

Ce sont des modifications mineures, qui ne portent pas de conséquences particulières d'autant qu'elles se font par redéploiement et n'appellent pas d'inscription de financements nouveaux, de contributions nouvelles.

Sur ces trois points-là, est-ce qu'il y a des compléments d'informations sollicités, des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter ces trois points ensemble, si vous êtes d'accord.

Qui approuve cette décision modificative ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

11. Débat d'orientations budgétaires 2013

Monsieur CHAPEVEIRE n'ayant pas pu nous rejoindre, Monsieur le Directeur je vous propose de présenter son rapport.

INTERVENTION DE M. EUDE

Ce rapport relatif au débat d'orientations budgétaires 2013 vous est présenté après examen préalable par la Commission mixte de ce jour.

Comme ce fut le cas les années précédentes, il est proposé que la construction du budget 2013 prenne en considération les préconisations de l'audit financier de 2009, en particulier l'application des principes d'utilisation des crédits de report de l'Etablissement adoptés par le Comité Syndical.

Ces principes sont les suivants :

- ❖ Utilisation des crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veudre » dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle de crédits de ces opérations, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement, permettant de mobiliser des cofinancements au titre du plan Loire.
- ❖ Utilisation de l'indemnité du contentieux « Chambonchard » en priorité pour le financement des actions de bassin, des locaux de l'Etablissement et également des dépenses d'administration découlant de l'audit organisationnel, notamment celles liées à la modernisation des outils de gestion et du matériel informatique.

Ces propositions d'affectation d'excédents ont été effectuées avec le double objectif : d'une part, d'assurer la mise en œuvre du plan Loire 2007-2013 dans le respect des engagements souscrits ; d'autre part, de permettre en 2013 de ne pas devoir procéder à un ajustement à la hausse des contributions des collectivités membres.

Cette utilisation prudente des crédits disponibles s'avère indispensable afin d'éviter des appels à contribution supplémentaire compte tenu notamment :

- ❖ Des incertitudes à ce stade quant à l'obligation de réaliser des études et des travaux conséquents sur les ouvrages de l'Etablissement, en application de nouvelles normes telles que celles liées à la sismicité ;
- ❖ D'une réduction de certains co-financements.

Cette année encore, les principes retenus pour la construction du budget sont les suivants

- ❖ Les crédits des actions à l'échelle du bassin sont appelés sous forme de contributions des collectivités membres,
- ❖ Les actions à l'échelle locale font l'objet de subventions sollicitées auprès des collectivités, membres ou non,
- ❖ Dans les deux cas, un effet levier est recherché par la mobilisation de cofinancements, notamment de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

Au vu de ces éléments, et sachant que l'utilisation des crédits de report ne pourra être effective qu'après le vote du compte administratif et du budget supplémentaire, il est proposé de retenir le mode de faire suivant :

- ❖ Maintien du vote du budget en décembre avec une préparation et présentation de propositions budgétaires « consolidées », intégrant donc toutes les dépenses prévisionnelles 2013,
- ❖ Vote, à l'occasion du Comité Syndical du 14 décembre 2012, d'un budget 2013 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés,
- ❖ Complété par le vote, en 2013, du compte administratif 2012 et du budget supplémentaire 2013, qui intégreront, comme l'an passé, les opérations de fin d'exercice suivantes :
 - le rattachement des charges et produits à l'exercice 2012 en fonctionnement à réaliser après la clôture de l'exercice,
 - la constatation des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement.

A cet égard, il est à souligner les résultats des efforts importants déployés en termes d'engagement comme de mandatement de crédits, pour un volume croissant ces dernières années.

Il est à rappeler enfin que la délibération du comité syndical du 3 juin 2010 relative « au toilettage des statuts de l'Etablissement » n'ayant pas été validée par l'Etat, ce sont les clés de financement initiales qui trouvent à s'appliquer (prenant en compte notamment la population et le potentiel fiscal). Sur la base de ce calcul, certaines collectivités pourraient voir leur contribution augmenter par rapport à l'année passée. Aussi, cette année encore, le principe d'écrêtement des augmentations de contributions pour chaque collectivité concernée sera proposé.

Il s'agit donc bien de construire un projet de budget 2013 sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres, pour la cinquième année consécutive.

Il n'aura échappé à personne que ce montant total de contributions a déjà diminué de pas moins de 13,64 % sur la période 2008-2012.

Dans ce contexte, il est proposé de définir comme objectif un niveau global de contributions à hauteur de 2,9 M€, équivalent à celui de 2012.

Au-delà des éléments de chiffrage découlant des conventions d'application déjà signées avec certaines Régions, le montant total de subventions sera fonction de la validation des interventions par les collectivités.

Dans cet ordre de considérations, les crédits délégués à l'Etablissement par la Région Centre dans le cadre de la convention de mandat 2007-2013 relatives aux levées et déversoirs seront à définir et à valider au vu des propositions effectuées par l'Etat.

Le montant de la redevance soutien d'étiage sera également à valider, l'objectif visé étant de rester à un niveau équivalent à celui de 2012, soit un peu plus de 3.8 M€.

Nonobstant l'augmentation significative du volume d'activités de l'Etablissement, l'objectif du budget 2013 est de maintenir les charges de fonctionnement et les dépenses de personnel à un niveau équivalent à celui de 2012. Absorbant donc la variation de la masse salariale liée au glissement « vieillesse/technicité », et le recours à des renforts occasionnels lié au lancement d'actions ponctuelles ou à caractère expérimental.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2013.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de cette présentation. Est-ce qu'elle appelle de votre part quelques commentaires supplémentaires ou observations ?

On voit bien le contexte d'une construction prudente du budget qui vous est ainsi présenté, avec effectivement des efforts soutenus encore en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Et puis, l'autre élément qui est de ne pas appeler de contributions supplémentaires aux collectivités locales dans le contexte que nous connaissons. Je crois que c'est une sage décision.

Y a-t-il de votre part des éléments complémentaires ?

Oui, je vous en prie.

INTERVENTION DE M. SOLER

Bonjour. Je voudrais m'excuser déjà de vous avoir rejoint en cours de route en raison d'une autre réunion.

Je me posais la question de savoir quelle était la réflexion qui conduisait, en matière de redevance de soutien d'étiage, à avoir pour objectif aussi une stabilité. Est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à chercher de ce côté-là ?

INTERVENTION DE M. EUDE

La réponse vient essentiellement de la prévision pluriannuelle des dépenses d'entretien et d'investissement des ouvrages qui nous permet, en quelque sorte, d'avoir une visibilité du montant de ressources nécessaires pour faire face dans la mesure du possible. Parallèlement, le Comité Syndical a pris des décisions pour permettre d'alimenter les montants en provisions pour gros travaux et, d'abonder également une enveloppe permettant de faire face à des dépenses imprévues en matière de fonctionnement liées à ces ouvrages.

Donc tous les outils prudentiels : le prévisionnel pluriannuel de travaux et d'investissement, les provisions pour gros travaux, les réserves pour imprévus en matière de dépenses de fonctionnement, tous ces outils sont actionnés pour faire en sorte qu'on lisse le montant des redevances appelées, sachant que du côté des redevables, on n'a pas un nombre de redevables extrêmement élevé, avec même un principal redevable qui se trouve être EDF.

Donc, l'idée est d'essayer de contenir les montants de redevance pour faire en sorte que nous ne rencontrons pas non plus de difficultés dans la perception de la redevance, tout pendant, je le répète, que la prévision pluriannuelle nous permet, avec une planification des travaux, de rester dans cette épure. Le jour où une évolution des réglementations ou des problèmes particuliers liés au fonctionnement des ouvrages viendraient à survenir, se poserait effectivement la question, éventuellement, d'une augmentation plus conséquente du montant de cette redevance.

L'idée est donc bien à la fois :

- ❖ de s'appuyer sur l'ensemble des outils dont on dispose à titre prudentiel, en sachant que les ouvrages vieillissant, par définition cela va devenir plus compliqué ;
- ❖ et de faire en sorte qu'on puisse, ce faisant, lisser les appels de redevance auprès d'un nombre de redevables limité et dont on sait qu'ils sont soumis aussi à des exigences qui peuvent les affecter et rendre un peu compliquée la perception de la redevance.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Pas d'autre commentaire ?

Je vous propose de passer au point suivant, sur un sujet qui passionne : le site du Veudre, avec un rapport qui vous est présenté par Monsieur DOYEN.

12. Gestion du patrimoine foncier

INTERVENTION DE M. DOYEN

Merci Monsieur le Président.

Suite à la demande de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais, le Bureau du 28 septembre 2011 a autorisé la résiliation du bail emphytéotique, ainsi que la vente de certaines parcelles à cette dernière et d'autres à la société La Médiévalerie.

La Médiévalerie ayant depuis lors renoncé à son projet, la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais a demandé à l'Etablissement la vente des parcelles concernées afin de réhabiliter le hameau dans le cadre d'un programme Eco Villages Avenir sous la houlette de la Région Bourgogne et de louer ces maisons à son profit.

Suite à cette nouvelle demande, le Bureau du 24 mai 2012 a souhaité que soient effectuées certaines vérifications, en particulier la transmission de l'accord des collectivités concernées sur ce nouveau projet.

La Commune de Livry, la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais et la Région Bourgogne ont marqué leur soutien à ce projet.

Au vu de ces éléments, il est proposé de confirmer la résiliation du bail emphytéotique et d'autoriser la vente des parcelles concernées à la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais au prix évalué par le service des Domaines, suite à la nouvelle consultation de ce dernier autorisée par le Bureau du 26 septembre dernier.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Monsieur BARLE ?

INTERVENTION DE M. BARLE

Je n'ai rien à ajouter par rapport à ce que j'ai dit ce matin en commission. J'accepte volontiers la vente au prix d'estimation des Domaines, sachant que c'est tout à fait logique puisque ce sont les Domaines qui l'estiment, d'une part, et que, d'autre part, cela fait longtemps que ce hameau est complètement délaissé et qu'il est grand temps de s'y atteler – et là, c'est le maire de la commune qui parle – car c'est un grand préjudice subi par notre collectivité depuis 20 ans. Alors si on peut sortir de cette ornière, j'en serai très heureux.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Pas d'autre commentaire ? On passe au vote ?

Oui, Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Je souhaitais simplement indiquer que le montant, tel qu'il a été avancé par le service des Domaines, est de 87 940 €.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Je vous propose d'approuver cette délibération, avec le prix qui vous a été indiqué, en levant la main si vous êtes d'accord. Y a-t-il des abstentions ? M GLOTIN. Des votes contre ? Je vous remercie.

J'indique que M BARLE ne participe pas au vote.

INTERVENTION DE M. EUDE

Je tenais à remercier Monsieur BARLE de sa coopération sur ce dossier, qui nous a réunis assez régulièrement depuis l'amorce de solution esquissée par la Commission des finances et de la planification, et qui connaît maintenant une décision dont on espère qu'elle satisfait à ses attentes.

INTERVENTION DE M. BARLE

Tout ce qui va dans le bon sens satisfait à mes attentes, Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. On passe maintenant au point suivant qui concerne la gestion du personnel.

13. Gestion du personnel

Ce rapport, relatif à la gestion du personnel, vous est présenté après examen préalable par votre Commission mixte de ce jour.

Il est rappelé qu'un chargé de mission recruté en décembre 2006 en tant qu'ingénieur contractuel au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation occupe depuis mi-2008 un poste focalisé sur la prévention des inondations en Loire moyenne, avec une forte implication en la matière, notamment dans le cadre du pilotage de l'étude des vals amont de Loire moyenne, de la participation au suivi des études d'amélioration du système de protection et de la sécurité des vals programmées et pilotées par l'Etat dans le cadre du plan Loire, ainsi que de l'appui technique des collectivités de Loire moyenne pour la définition, le suivi et la mise en œuvre de leurs projets de réduction du risque d'inondation.

Le dernier contrat de cet agent a été prolongé jusqu'au 3 décembre 2012, sans possibilité d'un nouveau renouvellement pour une durée déterminée. Compte tenu à la fois :

- ❖ Des dispositions de la loi permettant aux collectivités territoriales qui le souhaitent de maintenir dans leurs fonctions, par le biais de contrat à durée indéterminée, des agents non titulaires lorsqu'ils justifient de 6 ans de services au sein de celles-ci ;
- ❖ Des perspectives d'interventions conséquentes de l'Etablissement en Loire moyenne ;
- ❖ De la valeur professionnelle de ce chargé de mission,

Il vous est proposé de créer un poste permanent (sans augmentation des effectifs), et de faire ainsi bénéficier cet agent des dispositions précitées relatives au contrat à durée indéterminée à partir du 4 décembre 2012.

Il vous est donc proposé d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des commentaires ou observations sur cette proposition liée à la gestion du personnel qui trouve là une voie plutôt intéressante pour l'agent, et qui ne coûte pas plus cher à l'Etablissement ?

S'il n'y en a pas, je vous propose donc de l'adopter en levant la main si vous le souhaitez. Je vous remercie.

14. Questions diverses

14.1. Fixation du taux 2012 de la redevance soutien d'étiage

INTERVENTION DE M. LHUILLIER

Le montant de la redevance avait été fixé lors du Comité Syndical du 9 décembre 2011 à 3 842 858 €. Là, il s'agit de fixer le taux puisque l'Agence de l'eau nous a donné les quantités prélevées.

Le taux s'élève à 0,0105864 qui correspond au calcul de la redevance de 3 842 858 € divisé par le volume pondéré des coefficients, à savoir 362 999 509 m³.

Voilà pour ce qui est du taux 2012 de la redevance.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Pas d'objection ? Vous approuvez cette délibération en levant la main ? Je vous remercie.

Point suivant, Monsieur LHUILLIER, sur les frais des interventions extérieures.

14.2. Prise en charge de frais d'intervention extérieure dans le cadre de l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) du bassin de la Loire et ses affluents

INTERVENTION DE M. LHUILLIER

Il s'agit, dans le cadre de l'initiative commune de réalisation des plans de continuité d'activité (PCA) de pouvoir délibérer pour prendre en charge les frais de déplacement des intervenants lors des réunions liées à cette action.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Pas d'objection particulière ? Donc, vous approuvez cette délibération. Je vous remercie.

14.3. Attribution d'une subvention à des projets de recherche au titre de la stimulation de la Recherche/Données/Information au bénéfice des acteurs de la décision publique

INTERVENTION DE M. DUTOUR

Après avis favorable de la commission mixte du 14 novembre 2012, il est proposé au Comité syndical les deux décisions d'attribution de subventions suivantes :

- Attribution d'une subvention de 24 766 € (sur un coût total de 247 659 €) à l'Université de Tours, pour la réalisation d'un projet de 18 mois intitulé « Eutrophisation du bassin de la Loire

(1975-2014) : Causes et conséquences sur la qualité des eaux, Variabilité et Métriques à haute résolution temporelle ».

Ce projet propose de caractériser l'évolution de l'eutrophisation de la Loire et de ses affluents depuis une trentaine d'années. Il s'agit d'établir les causes et les conséquences de cette évolution sur la physico-chimie des eaux, et quelques processus biogéochimiques et écologiques seront étudiés plus spécifiquement par un suivi haute résolution temporelle sur 18 mois. Le projet permettra aussi une mise en perspective du fonctionnement de la Loire par rapport à d'autres fleuves français (Seine) et d'Europe. Il permettra une valorisation des travaux scientifiques auprès des gestionnaires (AELB, EP Loire, EDF, GIP Loire Estuaire).

- Attribution d'une subvention de 19 294,50 € (sur un coût total de 88 861€) l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage, pour la poursuite en 2013 de l'opération :
« Coordination des réseaux "vertébrés exotiques envahissants" et "mammifères" du bassin de la Loire ».

Ces deux réseaux d'observation thématique ont pour finalités d'aider à évaluer et à mettre en œuvre les politiques publiques nationales (stratégie nationale sur la Biodiversité) et européennes (Directive Habitat, Directive Cadre sur l'Eau, stratégie européenne sur les espèces invasives) et à définir des priorités d'intervention au niveau du bassin de la Loire et ses affluents.

Les réseaux présentent pour cela deux objectifs spécifiques : l'acquisition et la valorisation des connaissances ; le partage de ces connaissances avec des publics variés (gestionnaires, décideurs, acteurs locaux, partenaires du réseau, grand public) par le biais d'outils et d'actions de communication adaptés à chacun d'eux.

L'ONCFS a sollicité un financement de l'EP Loire pour permettre la poursuite des travaux sur ces sujets soutenus depuis 2007 dans le cadre du plan Loire, et qui ont fait l'objet de publications et de valorisation auprès des gestionnaires et partenaires du bassin fluvial.

Le courrier la DREAL des Pays de la Loire, joint en annexe, confirme le soutien apporté à la poursuite des missions dont il s'agit.

Ces deux projets ont reçu un avis favorable du Conseil scientifique du plan Loire.

Dans le cadre de l'attribution de ces deux subventions, il est proposé au Comité syndical d'attirer l'attention des porteurs de projets sur la nécessité de recourir au plateau collaboratif d'échanges du plan Loire pour diffuser les informations, et de veiller par ailleurs à l'utilisation optimale des fonctionnalités offertes par cet outil, dans une logique d'économie de moyens.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de cette présentation.

Est-ce qu'il y a des compléments d'information sollicités par les collègues ? S'il n'y en a pas, je vous propose donc cette attribution de subvention, en levant la main si vous êtes d'accord. Y a-t-il des abstentions ? S'il n'y en a pas, je vous remercie.

14.4. Attribution de subventions dans le cadre des actions de valorisation du patrimoine

INTERVENTION DE M. COINTEPAS

Après avis favorable de la commission mixte du 14 novembre 2012, il est proposé au comité syndical les quatre décisions d'attribution de subventions suivantes :

- Attribution d'une subvention de 9 684,64 € (sur un coût total de 48 418,20 €) à la Fédération des maisons de Loire de la région Centre, pour la réalisation du projet « Sensibilisation au risque inondation ».

Le projet s'appuie sur un outil particulièrement adapté, la « maison inondée », et s'adresse au public scolaire de cycle 3 (plus particulièrement les classes de CM2) de la région Centre.

347 classes sont ciblées pour l'ensemble du Val de Loire en région Centre soit environ 8 700 élèves.

- Attribution d'une subvention de 5 000 € (sur un coût total de 36 635 €) au CPIE Loire et Mauges, pour la réalisation du projet « Séjours pédagogiques *Train de vie – Train de Loire* ».

Les classes « Train de Vie – Train de Loire » sont des séjours éducatifs à destination des scolaires mettant en valeur l'ensemble du patrimoine ligérien et utilisant le Train Express Régional (T.E.R.) comme outil pédagogique de découverte de la Loire, valorisant le fleuve sur une portion de plus de 200 kilomètres entre Angers et Saint-Nazaire.

- Attribution d'une subvention à Saint-Étienne Métropole, pour le Programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable (année scolaire 2012-2013) pour les rivières Ondaine et Furan.

Dans le cadre de l'animation des contrats de rivière et pour répondre aux enjeux du plan climat énergie territorial, du projet d'agglomération et de la stratégie de développement durable de l'agglomération 2010-2014, Saint-Étienne Métropole conduit une politique de sensibilisation des jeunes au respect de l'environnement et aux gestes responsables, abordant notamment les problématiques d'eau domestique et de gestion intégrée des rivières. Près de 6 000 enfants par an de classes de primaires sont sensibilisés par les structures d'éducation à l'environnement qui interviennent dans le cadre du programme.

L'EP Loire est sollicité pour un montant total de 14 632,20 €. Une subvention ayant déjà été accordée en 2011 pour des actions similaires sur la rivière Ondaine pour un montant de 4 221,80 € (20 % du budget total de l'opération), il est proposé de retenir cette année le seul co-financement pour la rivière Furan, pour un montant de 13 315 € (20 % du budget total de l'opération).

- Attribution d'une subvention de 2 500 € (sur un coût total de 70 000 €) à l'Association « Le Chaudron », pour « Festi'vapeur 2013 »

La 5ème édition de ce rendez-vous sur le thème de la vapeur se déroulera les 29 et 30 juin 2013 sur la commune de Chassenard (Allier) et mettra en scène la Loire et ses canaux par la présentation de bateaux à vapeur dans le cadre du pont aqueduc de Digoïn et de ses canaux. 4 à 5 000 personnes sont attendues pour cette édition qui se déroule tous les 2 ans.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les délibérations correspondantes.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de la présentation de ces quatre rapports. Est-ce qu'il y a des observations particulières ou compléments d'informations sollicités auprès du rapporteur ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver ces attributions de subventions en levant la main. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.

Merci de ce bel unanimisme.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Merci beaucoup.

Monsieur le Directeur ?

Je souhaitais simplement rappeler la date de la prochaine réunion du Comité syndical, le 14 décembre.

Merci à vous.